|  |  |
| --- | --- |
|  | **Soumission d’un projet**  **Titre du projet : ………………………**  **Nom de la structure porteuse du projet: ……………………………….**  **Coordonnées de la personne référente :**  **…………………………………………………..**  **Date de rédaction du présent dossier : …………** |

L’Agence française de Développement (AFD) se propose de procéder à une évolution fondamentale de la revue « Afrique contemporaine », afin qu’une structure (seule ou organisée en groupement) puisse reprendre, transformer et faire évoluer ce titre à travers la réalisation d’un projet de « Revue francophone pour la dynamisation de la Recherche Africaine », selon un cadre défini(voir les termes de référence - Section XII).

La sélection de la structure est effectuée sur la base d’une note de présentation du projet (voir modèle – Section III) accompagnée d’un canevas financier, d’un cadre logique, d’un chronogramme des activités, d’un tableau des éventuelles rétrocessions, d’un dossier administratif et des fiches de renseignements (Section IV à XI) à remettre au plus tard le **22 juillet 2020 à 18H00** heure de Paris.

La structure sélectionnée sera ensuite invitée à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec le Responsable d’équipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale. La proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec le Responsable d’équipe projet désigné à l’AFD, afin que ce dernier puisse soumettre le projet aux instances de validation des concours de l’AFD.

Afin d’accompagner le repreneur d’« Afrique contemporaine », l’AFD dispose d’une enveloppe de *« un million cinq cent mille € »* sur subvention. Dans le cas de figure où le coût du projet serait supérieur à ce montant, la structure retenue devra faire la démonstration de sa capacité à boucler le plan de financement du projet.

**Les dossiers d’appel à initiatives sont disponibles à compter du 17 avril 2020 sur le site internet de l’AFD : <**https://www.afd.fr/fr/actualites/un-appel-initiatives-pour-revue-scientifique-recherche-en-afrique>, et/ou directement sur le site DG market : <https://appel-d-offre.dgmarket.com/>

**Composition du présent appel à initiatives :**

I. CADRE GENERAL DEFINI PAR L’AFD

II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET

IV. CANEVAS FINANCIER

V. LA LETTRE DE SOUMISSION

VI. LE CADRE LOGIQUE

VII. LE CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE)

VIII. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU PORTEUR DU PROJET

IX. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES

X. LE TABLEAU DES RETROCESSIONS

XI. LE DOSSIER ADMINISTRATIF

XII. TERMES DE REFERENCE

Pour tous renseignements complémentaires, les demandeurs doivent s’adresser par écrit à :

Nicolas DONNER / [donnern@afd.fr](mailto:donnern@afd.fr)

Agence Française de Développement

VAL/PUB

5, rue Roland Barthes

75598 PARIS cedex 12

1. Cadre général défini par l’AFD

**Article 1. Clauses et conditions générales**

**1.1** L’appel à initiatives « une Revue francophone pour la dynamisation de la Recherche africaine »(«l’Appel») vise à financer un projet de développement porté par une structure nationale ou internationale:

- intervenant seule ou en groupement ;

- en partenariat avec d’autres structures dans la région ciblée (Afrique francophone) ;

- disposant d’expériences dans la mise en œuvre de projets liés à l’édition et la publication scientifiques ;

- disposant d’une capacité de dialogue rapproché avec le siège de l’AFD à Paris et/ou éventuellement avec les agences locales de l’AFD dans la région ciblée ;

- capable de démontrer sa capacité à mettre en œuvre des projets d’envergure.

Cet appel est ouvert aux universités, organismes et structures de recherche, aux OSC (incluant les fondations) dont l’activité principale n’est pas commerciale, et aux sociétés dans le cadre des dispositions précisées ci-dessous :

-Les candidats, et l’ensemble des membres dans le cas d’un groupement, devront apporter la preuve d’une séparation comptable entre la gestion de la subvention allouée par l’AFD et leurs autres activités.

-Pour être éligibles, les OSC ou le chef de file du groupement - lorsqu’il s’agit d’une OSC - devront s’assurer que le budget du projet soumis ne représentera pas plus de 70% de leurs ressources annuelles sur les 3 derniers exercices certifiés.

-Les sociétés ne seront pas admises à candidater seule ou en tant que chef de file d’un groupement, mais pourront être partie d’un groupement en tant que prestataire d’un des membres ou du chef de file du groupement.

**1.2 Objectif de l’Appel**

**1.3** Cet Appel a pour vocation la reprise, dans le cadre d’un projet d’évolution, du titre « Afrique contemporaine », en proposant toutes les voies d’innovation souhaitées pour répondre aux termes de référence (cf. TDR en section XII). Le projet devra être a minima cofinancé par la structure à raison de 10 %, et ne pourra pas mobiliser un financement de l’AFD de plus de 1 500 000 € sur subvention.

**1.4** Le projet doit être conçu selon une approche bénéficiant à la recherche africaine en zone francophone.

**1.5** La structure porteuse de l’initiative ne doit soumettre qu’une seule proposition.

**1.6** La structure soumissionnaire (seule ou en groupement) devra justifier de partenariats avec des structures locales pour la mise en œuvre du projet, partenariats présentés grâce à une lettre d’intention co-signée par les partenaires. Les activités et rémunérations prévisionnelles de chaque organisation devront apparaître explicitement dans les différentes composantes du projet. Dans le cas d’un groupement, il peut être admis que les partenaires se limitent aux membres du groupement.

**1.7** L’AFD se réserve la faculté de ne pas donner suite à l’Appel à initiatives.

**Article 2. Mode opératoire**

**2.1** Dans le cadre de l’Appel, l’AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation d’un projet conçu et initié par une structure pour une durée estimée à 48 mois.

**2.2** Le projet devra faire l’objet d’un cofinancement de 10% minimum et démontrer la capacité de la structure à prendre en charge de manière progressive les frais de fonctionnement récurrents du projet (en particulier les frais de personnel ; *cf*. la rubrique II du canevas financier proposé en annexe IV), en visant leur prise en charge intégrale au terme de la durée du projet.

**2.3** Le porteur du projet pourra répondre en groupement en vue de réunir l’ensemble des compétences recherchées. Dans ce cas les grandes lignes d’un accord-cadre devront être identifiées. Par ailleurs il devra faire la démonstration de sa capacité à s’entourer de partenaires locaux en vue de dynamiser la recherche africaine en réponse aux objectifs du projet.

**2.4** La structure soumissionnaire est encouragée, si elle y trouve intérêt, à élaborer sa proposition en dialogue avec les autorités nationales des pays concernés par l’Appel.

**2.5** L’Appel ne peut (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) financer, pour une même structure, des prestations déjà prévues dans d’autres projets financés par l’AFD, (iii) financer des prestations déjà prévues sur d’autres financements que ceux de l’AFD.

**2.6** Les frais administratifs et de structures ne pourront excéder 10%, excluant les frais de personnel (qui devront être identifiés en tant que tels) ainsi que les frais de mission du personnel de siège.

**Article 3. Présentation des initiatives**

**3.1** La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (cf. modèle en section III) accompagnée d’un canevas financier (cf. section IV), d’un dossier administratif et des fiches de renseignements (section V) à remettre au plus tard le 22 juillet 2020 à 18H00 heure de Paris.

**3.2** Pour la proposition sélectionnée, la structure sera ensuite invitée à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec le Responsable d’équipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l’ensemble des parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec le Responsable d’équipe projet désigné à l’AFD. Sur cette base, le Responsable d’équipe projet soumettra le projet aux instances de validation des concours de l’AFD.

**Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation**

**4.1** Le soumissionnaire doit inclure, dans sa proposition, la réalisation d’audits externes financiers et de conformité de la dépense. La structure sélectionnée contractualise avec un cabinet d’audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l’AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet. Le contrat d’audit est financé dans le cadre du projet, à hauteur d’environ 2% du montant total du projet.

**4.2** Un rapport d’exécution technique et financier d’abord semestriel (en année 1 du projet) puis annuel sera élaboré par la structure porteuse du projet. Par ailleurs, une évaluation ex-post financée par le projet devra être réalisée au terme du projet.

**4.3** L’AFD encourage l’élaboration d’un programme de capitalisation et d’innovation ouvertes permettant de contribuer d’une part à la diffusion de bonnes pratiques et d’autre part à la bonne promotion et communication du projet.

**Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement**

**5.1** La structure établira obligatoirement sa proposition en euros qui est la monnaie de la convention de financement. Le budget devra être établi TTC globales et forfaitaires, ferme et non révisable.

**Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l’appel à initiatives**

**6.1** Par le fait même de déposer leurs propositions, les structures sont réputées :

- avoir pris connaissance des conditions de l’appel à initiatives décrites dans les présentes et les accepter ;

- avoir les capacités de conduire un programme dont les spécificités et problématiques sont décrites dans l’Appel ;

- avoir une parfaite connaissance de la nature et de l’envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;

- avoir pris connaissance des conditions générales et de l’ensemble des documents à remplir et pièces administratives à fournir.

**Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection**

**7.1** L’ouverture des plis sera effectuée au siège de l’AFD à Paris par l’entité à l’origine de l’Appel. Des représentants de l’équipe AFR (Département géographique Afrique) ainsi qu’un représentant de l’équipe DPA/OSC (Département des partenariats/Division des OSC) seront également invités à participer.

**7.2** La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui aura la même composition que la commission d’ouverture des plis. La grille de notation et les offres retenues suite à l’ouverture des plis seront envoyées préalablement à l’ensemble des membres de la commission.

**7.3** Un compte-rendu de sélection sera établi par le Responsable d’équipe projet. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d’appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqué aux structures soumissionnaires.

**Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions**

**8.1** Afin de faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux structures soumissionnaires des éclaircissements relatifs à leur proposition.

**Article 9. Détermination de la conformité des propositions**

**9.1** Les structures porteuses des projets devront démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d’envergure ; dans le cas des OSC, le projet soumis ne devra pas représenter plus de 70% des ressources annuelles sur les 3 derniers exercices certifiés de la structure porteuse du projet.

**9.2** La Commission peut éliminer les propositions émanant de structures n’ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans la zone géographique concernée.

**Article 10. Evaluation et classement des propositions**

**10.1** La commission de sélection des propositions effectuera l’évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

**10.2** La notation des propositions lors de l’étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant **:**

* Appropriation du contexte et des enjeux, et ancrage territorial : 10pts.
* Conception du dispositif global de coordination et de mise en œuvre du projet (montage juridique, gouvernance de la Revue, pilotage du projet) : 22pts.
* Stratégies et méthodologies de réalisation du projet dans ses différentes dimensions (dynamisation de la recherche en Afrique, indépendance et qualité de la publication, stratégie éditoriale, prise en compte de champs transversaux comme le genre, ou la transmission de compétences (*cf*. TDR) : 38pts.
* Moyens mis en œuvre (budget et planning des activités, expertises mobilisées, pérennité du modèle économique) : 30pts.

**Article 11. Droit reconnu à l’AFD de rejeter toute proposition**

1. L’AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d’annuler la procédure d’appel à initiatives aussi longtemps que l’AFD n’a pas cédé le titre « Afrique contemporaine » et/ou attribué la subvention, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l’égard des structures concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l’Appel à initiatives aura été annulé ou leur proposition rejetée.

**Article 12. Instruction du projet**

1. Après la sélection du projet, le Responsable d’équipe projet l’instruit dans le cadre d’un dialogue. La structure porteuse reste libre d’intégrer ou non les suggestions et l’AFD libre de ne pas poursuivre l’instruction de la proposition ; les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d’autres, une cause de non validation de la proposition finale :

* refus de participer à un dialogue avec le Responsable d’équipe projet de l’AFD, visant à enrichir la proposition,
* refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d’amendements suggérés par le Responsable d’équipe projet,
* écart de plus de 5 % entre le budget demandé à l’AFD dans la note projet et celui développé dans le cadre de la note projet finale.

**Article 13. Caractère confidentiel**

1. Aucune information relative à l’examen, aux éclaircissements, à l’évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l’attribution de la subvention ne pourra être divulguée aux structures soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d’examen et d’évaluation, après l’ouverture des plis et jusqu’à l’annonce de l’attribution de la subvention à la structure retenue.
2. Toute tentative effectuée par une structure soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d’examen, d’évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette structure.

**Article 14. Information sur le processus de sélection**

1. La structure ayant été retenue par la commission de sélection en sera informée par mail, ce dernier fixant le calendrier d’instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

**Article 15. Information sur l’octroi et la signature de la convention de financement**

1. Le Responsable d’équipe projet enverra à la structure porteuse (ou chef de file du groupement) bénéficiaire de la subvention un courrier l’informant de l’octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.
2. Modalités de selection et de validation FINALE des propositions

Le processus qui conduit à l’accord de financement est effectué en deux temps :

1. sélection sur la base d’une note-projet (section III) accompagnée d’un canevas financier (section IV), d’une lettre de soumission (section V), d’un cadre logique (section VI), d’un chronogramme (section VII) des fiches de renseignements du porteur et des structures du groupement le cas échéant(sections VIII et IX), du tableau des rétrocessions (le cas échéant, section X) et du dossier administratif (section XI) à remettre au plus tard le 22 juillet 2020à 18H00 heure de Paris (la date d’arrivée fait foi).
2. poursuite du dialogue avec le Responsable d’équipe projet, permettant d’enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base au Responsable d’équipe projet pour la soumission du concours aux instances de décisions de l’AFD.

**sélection des propositions**

**Sélection sur la base d’une note projet accompagnée d’un dossier administratif**

Chaque structure porteuse fournira, sur support papier :

sa proposition conformément au modèle de note-projet (un original et 2 copies) avec la page de garde et le canevas financier signés par une personne habilitée à demander des financements pour la structure ;

l’ensemble des documents opérationnels et administratifs demandés ;

L’ensemble des documents devra être également compilé sur clé USB.

Les propositions seront rédigées en langue française et seront placées dans deux enveloppes fermées et cachetées. L’enveloppe extérieure portera seulement l’adresse du destinataire :

Nicolas DONNER

VAL/PUB

Agence Française de Développement

5, rue Roland Barthes

75598 PARIS cedex 12

L’enveloppe intérieure portera seulement les mentions : « Réponse à l’appel à initiatives pour une « Revue francophone pour la dynamisation de la Recherche Africaine » – A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement ».

Chaque page des documents constituant la proposition devra être paraphée par la structure soumissionnaire ou porteuse du groupement.

**ELABORATION ET VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS**

Dès réception de la notification de sélection de son projet, la structure pourra engager le processus de construction de sa proposition finale, contenue dans une note projet finale revue. Elle entamera pour cela un dialogue avec l’AFD.

A l’issue de ce processus, le Responsable d’équipe projet donnera son accord en vue de la validation de la note projet, s’il considère que la proposition finale reflète le contenu de la note projet initiale tout en intégrant certains éléments issus du dialogue qu’il aura conduit avec la structure soumissionnaire. En cas de désaccord, la structure soumissionnaire reste libre de ses choix, à condition qu’ils soient conformes à la proposition sélectionnée (et en particulier à la note projet) et que la structure ait exposé ses arguments justifiant son refus d’adopter des modifications demandées par l’AFD. Une fois la note projet finale transmise, le Responsable d’équipe projet pourra soumettre le projet aux instances de décision et d’octroi.

1. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET -

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

**Maximum 15 pages (plus éventuelles annexes)**

1. **Brève description du projet proposé**
2. Présentation courte du contexte et des enjeux et de l’initiative proposée.
3. Présentation de l’expertise et expérience de la structure candidate et de son positionnement à l’égard de la région ciblée.
4. Présentation de la cohérence du dispositif, incluant la gouvernance de la Revue et le pilotage global du projet ainsi que le rôle des partenaires mobilisés dans sa mise œuvre.
5. **Conception et objectifs du projet**
6. Présentation détaillée des modalités de gouvernance de la Revue (en vue d’en garantir l’indépendance et la qualité scientifique) et de son fonctionnement, ainsi que des processus éditoriaux permettant de garantir l’accomplissement de l’ensemble de la chaine de publication.
7. Présentation détaillée des stratégies et projets conçus aux fins de dynamisation de la recherche africaine, et des modalités de leur ancrage et/ou implantation dans les milieux de la recherche.
8. Présentation détaillée de la stratégie éditoriale de traitement, de diffusion et de valorisation des contenus.
9. Résultats attendus et indicateurs de suivi pour les différentes dimensions du projet (en commentaire de l’annexe VI consacrée au cadre logique).
10. Principaux éléments du budget proposé et ventilation selon les différentes dimensions/activités du projet (en commentaire de l’annexe VII).
11. **Mise en œuvre du projet**
12. Présentation détaillée de la structure et des expertises mobilisées ; dans le cas d’un groupement : organisation du groupement, qualification des membres retenus ou des partenaires, capacité de la structure à assurer le lead du groupement et/ou la gestion du projet, rôle de chacun.
13. Présentation exhaustive du budget au regard de la proposition méthodologique, et des moyens humains et financiers proposés pour l’accompagnement du projet (en commentaire de l’annexe IV). En cas de groupement, les dépenses attribuables à chaque membre devront par ailleurs être réparties dans les grandes masses.
14. Calendrier du projet :
    * Durée totale
    * Date de démarrage et date de fin
    * Précision des différentes phases selon les dimensions du projet
15. Gouvernance et dispositifs juridiques associés :
    * Gouvernance du projet (schéma juridique permettant d’établir les responsabilités attachées à la propriété et à la publication de la Revue ; cession du titre « Afrique contemporaine » ; etc.) et, dans le cas d’un groupement, description indicative des modalités de coordination interne (accord de consortium, prestation…) entre les membres du groupement en fonction du rôle attribué à chacun.
    * Courte description des autres partenaires du projet et des apports de chacun.
    * Modalités des partenariats (de recherche, prestation, éventuelle rétrocession – dans ce dernier cas compléter le tableau en annexe IX).
    * Le pilotage du projet, et éventuellement le type de dialogue que le candidat souhaiterait entretenir avec l’AFD.
16. Bénéficiaires :
    * Directs et indirects
    * Finaux
17. Prise en compte des approches transversales
    * Prise en compte du genre
    * Prise en compte d’autres approches transversales
18. **Risques Identifiés**
19. Risques liés au contexte et au projet

* Risques contextuels et solutions identifiées: cadre politique, économique, social, sécuritaire et environnemental.
* Risques opérationnels et solutions identifiées: risques techniques, financiers, institutionnels et juridiques, partenariaux.

1. Pérennité du projet
   * Pérennité économique et financière : stratégie en vue de la viabilité économique et financière du projet.
   * Pérennité technique (utilisation et gestion des outils et du matériel, transfert de compétences localement, etc.).
   * Pérennité sociale et institutionnelle : stratégie en vue de l’autonomisation du (des) partenaire(s).
2. Annexes éventuelles (par ex : références jugées pertinentes)
3. CANEVAS FINANCIER – PROJET XXX

Compléter l’ensemble du tableur Excel joint à l’Appel à Initiatives.

1. La lettre de soumission

**SOUMISSION d’une PROPOSITION de PROJET**

à

Monsieur le Directeur de l’Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Je (nous) soussigné(s) prénom(s), nom(s) …….., agissant en qualité de …..(fonction(s)) au nom et pour le compte de ....................(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d’appel à initiatives et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à initiatives,

Remet(on)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d’un budget joint,

Je soumets (nous soumettons) et m’engage (nous engageons conjointement et solidairement, la structure ...................faisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j’ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTC) :.............................................(montant en chiffres et en lettres) Euros,

aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit .................................

Je reconnais (nous reconnaissons) que l’AFD n’est pas tenue de donner suite à l’une des propositions qu’elle recevra.

J’affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que la structure ou le groupement de structures pour laquelle (lesquelles) j’agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d’interdictions légales soit en France, soit dans l’Etat (les Etats) où siège(nt) ma (nos) structure(s), soit dans le pays d’intervention proposé.

Fait à ....................., le .........................

Signature

*Le signataire joindra l’acte lui déléguant les pouvoirs d’engager sa structure. Dans le cas d’un groupement momentané de structures, joindre l’acte constitutif, à tout le moins les lettres d’intention du groupement et désignant le chef de file et mandataire.*

*L’original de la soumission devra porter la mention « ORIGINAL ».*

1. Le cadre logique

Exemple de modèle

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Logique d'intervention** | **Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible** | **Sources et moyens de vérification** |
| **Objectif global** | *Quels sont le ou les objectif(s) global(aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?* | *Quel est l'indicateur-clef lié à ce ou ces objectif(s) global(aux) ?* | *Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?* |
| **Objectif(s) spécifique(s)**  **(et sous-objectifs spécifiques)** | *Quels objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à ou aux objectif(s) global(aux) ?* | *Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?* | *Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?* |
| **Résultats attendus** | *Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'atteinte de l’objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus (Numérotez ces résultats) ?* | *Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?* | *Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?* |
| **Activités à développer** | *Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)* | *Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?* | *Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)* |

1. Le chronogramme des activités (sous Excel, modèle libre)
2. La fiche de renseignement relative A LA STRUCTURE SOUMISSIONNAIRE

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de la personne morale :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :**  (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées) |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet social :** |  |
| **Zone(s) d’intervention :** |  |
| **Secteur(s) d’intervention :** |  |
| **Existence d’un document stratégique validé en AG[[1]](#footnote-1):** |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre la structure** **et l’AFD au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service de l’AFD concerné) [*le cas échéant*] |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre la structure** **et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné) [*le cas échéant*] |  |
| **Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :** |  |
| **Principales publications de la structure** **:** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet** | **Nom** | **Téléphone** | **Adresse électronique** |
|  |  |  |  |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  | | |
| **Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement[[2]](#footnote-2) :** |  | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Date de création :** | |  | | | |
| **Statut Juridique :** | |  | | | |
| **Les références de la déclaration à la Préfecture ou autre organisme adapté au statut juridique de la structure :** | | | | | |
| N° |  | Date |  | Département |  |
| **La date de publication au Journal officiel ou autre registre adapté au statut juridique de la structure :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel** **:** | |  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Nom et prénom du secrétaire général :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Nom et prénom du trésorier :** |  |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration ou un organe de gouvernance équivalent[[3]](#footnote-3) :** |  |
| **Compte-t-on parmi ses membres un agent de l’Agence Française de Développement ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Compte-t-on parmi ses dirigeants et les membres de son Conseil d’Administration ou de son organe de gouvernance équivalent, une personne politiquement exposée[[4]](#footnote-4) ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Date de l’Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus le ou les membre(s) du CA ou de son organe de gouvernance équivalent et du bureau actuels, dans le cas d’une OSC :** |  |
| **Date d’échéance des mandats de ces membres :** |  |
| **Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Effectifs au siège de la structure:** | Total (ETP[[5]](#footnote-5)) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié (s) |  |  |  |
| Bénévole(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Total |  |  |  |
| **Effectifs à l’étranger :** | Total (ETP) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié (s) expatrié(s) |  |  |  |
| Salarié (s) local(aux) |  |  |  |
| Volontaire(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Bénévole(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Total |  |  |  |

**Répartition des dépenses budgétaires de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC soumissionnaires uniquement)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rubriques budgétaires par pôle de dépenses** | **Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années** | | | | | | | | | |
| **Année 2017** | **%** | **Année 2018** | **%** | **Année 2019** | | **%** | **Total** | | **%** |
| **Fonctionnement de l'association** | | | | | | | | | | |
| Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux]) |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Charges locatives |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Frais financiers, impôts et taxes |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Frais de communication et de collecte de fonds |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Sous-total |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| **Interventions[[6]](#footnote-6)** | | | | | | | | | | |
| Actions de solidarité internationale |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Sensibilisation/éducation au développement |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Aide alimentaire |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Aide d'urgence |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Envoi de volontaires (pour les structures d’envoi de volontaires) |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Action en faveur des réfugiés |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Missions |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Autres |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| Sous-total |  |  |  |  |  |  | |  |  | |
| **TOTAL** |  |  |  |  |  |  | |  |  | |

**date ET SIGNATURE**

**Présentation des ressources financières globales de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC soumissionnaires uniquement)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Total des produits de l’OSC[[7]](#footnote-7)** | **Dont ressources publiques**[[8]](#footnote-8) | | **% du total des produits** | **Dont ressources privées[[9]](#footnote-9)** | | **% du total des produits** |
| **2019 (validé ou prévisionnel)** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l’OSC[[10]](#footnote-10):  - préciser nom et montant  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2018** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2017** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant  - préciser nom et montant |  |  |

1. La fiche de renseignements à remplir pour chaque membre du groupement, et chaque partenaire beneficiant d’une retrocession de fonds

Préciser le nombre total de membres du groupement et partenaires impliqués dans le projet :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de la personne morale :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :** |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet :** |  |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de création :** |  |
| **Statut Juridique:**  (Joindre au dossier technique le certificat d’enregistrent ou l’équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration ou l’organe de gouvernance équivalent :** |  |
| **Liste des membres du CA ou l’organe de gouvernance équivalent  :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet social :** |  |
| **Principaux domaines d’intervention :** |  |
| **Ressources humaines de la structure :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Budget total annuel en euros:** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Principaux donateurs :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :** |  |
| **Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) :** liens institutionnels et contractuels |  |
| **Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :** |  |
| **Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :** |  |
| **Expérience d’actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l’action proposée :** |  |
| **Quelle est la valeur ajoutée du projet par rapport à vos activités classiques ?** |  |
| **Comment allez-vous vous approprier le projet ?** |  |

**date ET SIGNATURE**

1. Le tableau des rétrocessions

**Indiquer la liste des membres du groupement et des éventuels partenaires ou parties-prenantes bénéficiaires de rétrocessions et indiquer, pour chacun d’eux, le montant de la rétrocession prévue dans le cadre du projet.**

**Veiller à joindre, pour chacun d’eux, la fiche de renseignements « membres du groupement ou partenaire bénéficiaire de rétrocession » (Annexe IX).**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom COMPLET de LA PERSONNE MORALE**  **(ET déroulER le sigle)** | **SIGLE**  **(uniquement SI UTILISe)** | **Montant prévu** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**date ET SIGNATURE**

1. Le dossier administratif

Liste des documents à transmettre par la structure soumissionnaire :

* Copie des statuts signés ;
* Copie de la déclaration d’enregistrement en préfecture et/ou dans tout Registre pertinent (i.e. Registre du Commerce et des Sociétés, publication au Journal Officiel etc.) ou équivalent selon règlementation du pays dans lequel la structure a son siège;
* Liste datée et coordonnées des membres du Conseil d’Administration ou équivalent, du bureau dans le cas d’une OSC et des principaux dirigeants dont le représentant légal, sur laquelle figure la date des dernières élections, le cas échéant ;
* Organigramme daté et signé par le représentant légal ;
* Rapports d’activités des trois dernières années ;
* Dernier compte-rendu d’Assemblée Générale ou au minimum l’ordre du jour de la dernière Assemblée Générale et les principales résolutions ;
* Bilans et Comptes d’exploitation des trois derniers exercices certifiés et audités (avec les annexes et notes explicatives), validés par l’AG, faisant ressortir l’origine (publique ou privée) des ressources financières dans le cas d’une OSC.
* Hors OSC, un schéma actionnarial certifié par un représentant légal faisant apparaître les personnes morales et/ou les personnes physiques détenant directement et/ou indirectement et/ou de manière croisée au moins 5% du capital ou des droits de vote de la structure soumissionnaire ;
* Dans le cas d’une OSC, budget prévisionnel pour l’exercice en cours, global et dans le(s) pays de mise en œuvre du projet faisant apparaitre la liste des financements publics envisagés en indiquant s’ils sont sollicités ou acquis, tel que validé en AG, et signé ;
* Dans le cas d’une OSC, liste des financeurs privés contribuant à plus de 5% du dernier budget de la structure validé en AG et/ou à plus de 5% du budget du projet présenté et composition de leur Conseil d’administration ;
* Pièce d’identité du ou des bénéficiaires effectifs (le Décret n°2018-284 du 18 avril 2018, définit le bénéficiaire effectif comme, la personne physique qui exerce in fine un pouvoir de contrôle sur la personne morale, par sa détention capitalistique ou ses droits de vote, ou le représentant légal de la personne morale, en l’absence d’exercice in fine d’un pouvoir de contrôle par la détention capitalistique ou de droits de vote).

1. Termes de référence
2. **Contexte et enjeux**

**Contexte du projet d’évolution**

Créée en 1962, et précédemment éditée par la Documentation française, *Afrique contemporaine* est l’une des plus vieilles revues scientifiques francophones dédiées au continent africain. Hébergée par l’AFD (et éditée en partenariat avec DeBoeck/Cairn) depuis 2003, elle s’est constamment transformée, en s’adaptant à l’essor des usages numériques et en confortant un caractère scientifique et pluridisciplinaire qui en font une revue profondément ancrée et reconnue dans le paysage intellectuel et académique francophone[[11]](#footnote-11).

L’AFD souhaite aujourd’hui conforter la vocation scientifique de la revue, renforcer son indépendance, mais aussi que lui soit confiée un rôle plus explicite de soutien aux recherches africaines. En ce sens, l’AFD considère que l’attention portée au sein de la revue à l’enjeu de son rapprochement avec le continent africain rejoint pleinement les missions de l’agence, à l’aune desquelles celle-ci apportera son appui à un projet innovant de reconfiguration de la publication.

L’AFD entend ainsi soutenir le lancement d’une nouvelle étape dans l’évolution d’un modèle de revue, qui s’inscrive dans une continuité et une confirmation de l’élan initié par l’AFD. Cette nouvelle étape vise à confirmer l’inscription de la publication dans les champs académique et scientifique, tout en renouvelant son modèle, sa conception et son fonctionnement, dans la perspective de son ancrage dans l’écosystème de la recherche en Afrique.

L’AFD considère en effet que les enjeux qui traversent les champs de l’édition scientifique et dont s’enquièrent de nombreuses publications consacrées au continent africain, tels le rapprochement de leur fonctionnement et de leur gouvernance avec les enjeux et les acteurs du continent, l’accompagnement des chercheurs (et en particulier des jeunes chercheurs) dans les processus de publication, les modalités de diffusion des contenus et les capacités d’accès du lectorat, etc., rencontrent de réels besoins sur le continent, auxquels une revue scientifique peut contribuer à répondre.

**Enjeux de la production de connaissances en Afrique et justification du projet**

Dans une géopolitique du savoir en profondes mutations au niveau mondial, le continent africain (et en particulier l’Afrique francophone) souffre d’une position encore défavorable. Le secteur de la recherche y est en croissance mais se heurte à d’importantes contraintes. Des capacités existent et se développent, mais pâtissent de leur dispersion et de leur faible visibilité. La contribution de la recherche africaine en termes de publications scientifiques, quoiqu’en croissance elle-aussi, reste insuffisante, tout spécialement dans le champ des sciences humaines et sociales. La production de connaissances est pourtant importante sur le continent mais concerne essentiellement une littérature dite « grise » (mémoires, thèses, rapports de recherche) encore peu référencée et peu visible, et donnant rarement lieu à des publications.

La production de connaissances (publiées et valorisées) sur l’Afrique reste ainsi majoritairement le fait de chercheurs – et demeure essentiellement éditée et diffusée par des acteurs – extérieurs au continent (les chercheurs africains étant eux-mêmes incités à publier dans des revues extracontinentales dans lesquelles leurs travaux seront mieux valorisés). Ces contenus, le plus souvent monétisés, sont paradoxalement peu accessibles sur le continent, où les institutions disposent de peu de moyens et où la littératie numérique est peu développée.

Enfin, les orientations, les cadres méthodologiques et les agendas de la recherche africaine sont souvent influencés par des acteurs extérieurs, dont le secteur dépend en termes de financement, aiguisant l’enjeu d’une production de connaissances mieux ancrée localement et plus en phase avec les enjeux du continent, et plus généralement d’une réappropriation du savoir qui s’exprime aussi sur le terrain de l’épistémè.

Considérant que les publications sont fondamentales dans le champ scientifique, et qu’une revue constitue un outil susceptible de mobiliser différents types de leviers pouvant contribuer à répondre aux enjeux suscités, l’AFD propose de financer, aux termes d’un Appel à initiatives, le développement d’un projet de revue scientifique orientée vers une stratégie de soutien et de dynamisation de la recherche africaine en termes de production, de diffusion et de valorisation de publications scientifiques.

Ce projet s’appuiera sur la reprise du titre « Afrique contemporaine », qui sera cédé (marque et droits patrimoniaux sur les articles) par l’AFD à la structure retenue au terme de l’Appel à initiatives. Sans que soit exclue l’expression de stratégies d’évolutions diverses à cet égard, le projet pourra ainsi s’appuyer sur la renommée du titre, notamment en Afrique, dont atteste sa large surface de diffusion (plus de 700.000 consultations d’articles en ligne en 2018, plus de 1.000.000 en 2019). Dans le cadre du dispositif de dialogue prévu entre la sélection et l’élaboration de la note de projet finale, l’AFD se tient prête à porter à la connaissance de la structure retenue l’ensemble des données et documents relatifs au fonctionnement de la revue, et à faciliter la mise en relation avec les membres de son Comité scientifique et de son équipe éditoriale (rédaction et prestataires). Enfin, elle sera attentive à toute proposition permettant d’assurer un suivi de qualité du projet, au-delà des dispositions standard prévues dans la convention de financement.

**Le secteur de l’édition scientifique**

Ce projet d’évolution de la revue s’inscrit dans un contexte de transformation en profondeur du secteur de l’édition scientifique sous l’influence de la transformation numérique, qui a bouleversé les usages et les modèles économiques des revues, traditionnellement fondés sur l’abonnement papier. Développées par des éditeurs ou des institutions publiques, les plateformes de publications numériques concentrent aujourd’hui la majorité des flux de publications scientifiques, proposant différents types d’accès (monétisés, gratuits, hybrides…) à leurs contenus. Pour les plateformes payantes, un modèle de rémunération parmi les plus utilisés est celui de la barrière mobile, qui permet de proposer des abonnements payants pour les publications les plus récentes et d’ouvrir gratuitement l’accès aux publications antérieures à une date définie avec l’éditeur (souvent 3 à 5 ans). Ce modèle est celui aujourd’hui proposé par *Afrique Contemporaine*.

Ce modèle payant pour le lecteur est largement discuté quant à sa capacité à diffuser librement la recherche scientifique, et le modèle de l’accès libre aux contenus se développe de plus en plus. Différents types de modèles innovants – et de nombreux débats dans la communauté scientifique, gagnant les champs politique et institutionnel – témoignent de l’acuité des enjeux soulevés par les modalités de la production et de la diffusion des publications scientifiques.

Dans ce contexte, un projet d’évolution de la revue devra être attentif aux enjeux du secteur de la publication académique en sciences humaine et sociales. Une grande diversité de scénarios d’évolution peut être envisagée pour atteindre ces objectifs, qu’il s’agisse de propositions de transformation du modèle économique, de la gouvernance ou des stratégies éditoriales. L’AFD n’a pas de projet préconçu sur les meilleurs modèles d’évolution, mais tient à ce que le projet s’attache à certains objectifs, en particulier en termes d’impact sur la recherche en Afrique, et d’indépendance et de qualité de la publication.

De fait, les enjeux cumulés qui caractérisent tant le secteur de l’édition scientifique que le contexte de la recherche en Afrique et la géopolitique globale du savoir, réclament un effort d’innovation auquel l’AFD sera attentive.

1. **Une Revue pour la Dynamisation de la Recherche Africaine**

Le présent Appel à initiatives a pour objet de faire émerger et d’accompagner un projet de développement d’une publication scientifique pluri/interdisciplinaire de qualité, orientée vers la dynamisation de la production, de la diffusion et de la valorisation de la recherche africaine et sur l’Afrique, justifiant d’un ancrage dans les écosystèmes de recherche sur le continent.

Les propositions mettront en avant i) un schéma juridique explicite relatif à la gouvernance de la Revue et à la responsabilité attachée à sa publication, ii) des stratégies, déclinées en activités, répondant aux enjeux relatifs à la production (dont la ligne éditoriale de la revue), à la diffusion et à la valorisation des contenus, iii) des démarches innovantes, dans le cadre des objectifs et critères énumérés ci-après.

**Objectifs et critères de sélection**

Les propositions devront impérativement s’inscrire dans le cadre des 4 objectifs suivants, soit :

* Contribuer à l’accompagnement et à la dynamisation de la production, de la diffusion et de la valorisation de la recherche africaine et sur l’Afrique.
* Garantir l’indépendance et la qualité scientifique de la production éditoriale de la revue.
* Justifier d’une cohérence économique et financière (valorisation des contributions en propre, mutualisation des coûts, diversification des financements et/ou partenaires, etc.) qui démontre la soutenabilité du projet.
* Définir une stratégie éditoriale pertinente au regard du marché et des enjeux de l’édition scientifique et du contexte africain, cohérente avec les attendus en termes de soutien à la recherche africaine, d’indépendance et de qualité de la publication, et de soutenabilité du projet.

De façon transversale (gouvernance de la revue, contributeurs(trices), ligne éditoriale, etc.), une attention particulière sera portée à la prise en compte des enjeux liés au genre.

De même sera appréciée toute attention portée aux enjeux de la transition et du changement climatique, aux objectifs du développement durable, au rapprochement de la production de connaissance avec les sphères civiles et/ou politiques, ou le champ de l’enseignement supérieur, et enfin la transmission de compétences vers des acteurs du sud.

* + - 1. **Dynamisation de la recherche en Afrique**

Il est attendu que les propositions justifient d’une orientation résolument africaine et qu’elles proposent une stratégie et des projets contribuant à la dynamisation de la recherche sur le continent. Un ancrage fort dans les écosystèmes de recherche africains sera apprécié, en termes de localisation et/ou de partenariats, ainsi que de composition des membres participant à la gouvernance et aux différents comités de la revue.

En particulier, les propositions devront faire montre de stratégies cohérentes et volontaires visant à accompagner et dynamiser la production, la diffusion et la valorisation des contenus, lesquelles pourront inclure :

* des stratégies d’attractivité, d’accompagnement et de soutien à la production d’articles de chercheur(e)s – et en particulier de jeunes chercheur(e)s – africain(e)s.
* des stratégies proposant la production de contenus innovants visant à étoffer l’offre éditoriale de la revue dans le sens d’une valorisation et d’une montée en qualité des recherches produites localement.
* des stratégies visant à améliorer et augmenter la diffusion des contenus, en particulier sur le continent (par le biais de stratégies éditoriales innovantes, le développement d’une plateforme ou d’outils numériques, des efforts en matière de traductions des contenus, etc.).
* des projets parallèles visant à favoriser l’ancrage, la diffusion et la valorisation des contenus, pouvant inclure la constitution et/ou la structuration de communautés ou de réseaux scientifiques ; le développement d’outils numériques interactifs (évaluations en ligne, annuaires, etc.) ; le développement d’outils ou de contenus pédagogiques en lien avec le secteur de l’enseignement supérieur ; l’organisation et/ou la participation à des évènements scientifiques ou publics ; des ateliers ou des actions en matière de sensibilisation à la littératie numérique ; etc.

L’AFD sera également attentive aux propositions visant à constituer un réseau d’intellectuels, de personnalités et d’institution locales de la recherche afin d’ancrer le positionnement et le fonctionnement de la revue au sein de l’écosystème de recherche africain. La capacité à proposer des partenaires et à développer, structurer et animer un réseau de chercheurs locaux sera positivement appréciée.

L’AFD favorisera les initiatives faisant montre d’une volonté d’adaptation de la revue au lectorat africain, à ses modes de consommation (importance du smartphone et de la consommation hors-ligne, littératie numérique) et à son contexte économique (capacités financières des chercheur(e)s et des institutions locales).

Le degré d’implantation géographique de la revue constituera enfin un élément d’appréciation complémentaire des propositions, et une localisation de la gouvernance sur le continent pourra être positivement appréciée.

* + - 1. **Indépendance et qualité scientifique**

Il est attendu que les propositions apportent de solides garanties quant à l’indépendance et la qualité scientifique de la revue, notamment en termes de gouvernance et de composition des comités, ainsi que de qualité des processus de validation scientifique des articles.

Dans ce cadre, les propositions devront présenter :

* un schéma d’organisation de la gouvernance de la revue précisant les rôles ainsi que les modalités de désignation et de renouvellement de l’organigramme de la rédaction (direction de la rédaction, rédaction en chef, etc.).
* de même les rôles et les modes de désignation et de renouvellement des membres des différents comités institués (comité scientifique, comité de rédaction, autres) devront être précisés.
* une attention particulière sera portée à la composition et à la pluralité disciplinaire, institutionnelle et géographique de ces comités, dont est attendue une liste au moins prévisionnelle.
* les processus éditoriaux, et en particulier les processus de validation scientifique des articles, devront être précisés et formalisés. Différents types de modèles pourront être appréciés en fonction de leur cohérence avec la stratégie proposée et les garanties apportées en termes de qualité.

Les propositions incluant un objectif, soit de classement ou de référencement de la revue, soit d’obtention de tout indicateur de qualité cohérent avec la stratégie retenue, pourront être positivement appréciées.

De même des propositions incluant la rédaction d’une charte éthique encadrant le fonctionnement et les objectifs de la revue.

* + - 1. **Soutenabilité du projet**

L’AFD a pour objectif de soutenir l’amorçage d’un projet de revue pérenne et sera donc particulièrement attentive à la cohérence et à la soutenabilité des propositions des candidats.

Les candidats devront notamment :

* valoriser leurs contributions en propre à la réalisation du projet (en particulier en termes de capacités de mutualisation des ressources humaines) et/ou de leur capacité à mobiliser d’autres acteurs ;
* faire montre de cohérence entre les différentes activités du projet et leurs traductions en différents postes budgétaires (projets liés à la dynamisation de la recherche, fonctionnement et développement de la publication, stratégie éditoriale globale, etc.) ;
* définir une stratégie permettant la pérennité du titre au terme de la subvention allouée par l’AFD.

Est notamment attendu un modèle économique cohérent et transparent, qui évalue précisément les différents coûts de fonctionnement.

L’AFD valorisera également les projets innovants, proposant une stratégie économique et/ou des solutions techniques contribuant à la maîtrise des coûts associés à la production éditoriale.

* + - 1. **Une stratégie éditoriale cohérente**

La stratégie éditoriale devra être définie en cohérence avec les objectifs d’ancrage dans l’écosystème de la recherche en Afrique, d’indépendance et de qualité scientifique, et de soutenabilité financière.

Le caractère pluridisciplinaire de la revue devra être préservé et les propositions d’ouverture à d’autres disciplines, au-delà des sciences humaines et sociales, pourront être valorisées dans la mesure où elles se révèlent cohérentes.

L’AFD valorisera également les projets d’enrichissement de l’offre numérique avec des contenus supplémentaires et/ou des services de mise en réseau, qui permettent de développer des outils innovants, de favoriser la structuration de réseaux, ainsi que la capacité de diffusion et d’attraction de la revue.

L’AFD pourra apprécier positivement les stratégies éditoriales incluant une diffusion gratuite des contenus capables d’avoir un impact fort sur la diffusion des savoirs sur le continent africain.

L’AFD sera attentive aux stratégies d’intégration de contenus en langues étrangères (traductions) dans un but d’extension du lectorat et de la diffusion de la revue.

L’AFD pourra également valoriser les stratégies mettant l’accent sur les enjeux de société, les liens avec la société civile (politique, économie, développement) ou l’enseignement supérieur, ainsi que toute stratégie de valorisation de la production de connaissances dans le sens de son utilité publique.

Si l’AFD souhaite laisser une grande liberté aux candidats pour concevoir leur modèle éditorial, elle attend toutefois que les grandes lignes éditoriales du projet soient clairement définies afin de pouvoir en évaluer la qualité et la cohérence.

1. **Expertise à mobiliser**

Une grande diversité de personnes morales sont en mesure de porter ou de participer au projet d’évolution de la revue *Afrique Contemporaine*. Outre l’adéquation du projet à ses objectifs, l’AFD privilégiera les structures ou groupements capables de démontrer leurs capacités à accompagner positivement ce projet d’évolution.

En particulier, l’AFD sera attentive aux capacités des candidats à :

* Structurer un réseau de partenaires autour du projet et notamment de partenaires africains.
* Animer et fédérer une communauté de chercheurs autour de l’objectif de dynamisation de la recherche africaine.
* Garantir la légitimité scientifique du projet.
* Gérer de façon optimale une équipe de rédaction et une structure éditoriale.
* Diffuser et valoriser la publication (avec la collaboration d’un éditeur ou par le développement de capacités propres).
  + - 1. **Capacité de structuration d’un réseau de partenaires**

L’AFD attend des candidats qu’ils soient capables de démontrer l’existence de liens et de partenariats avec des réseaux d’acteurs de la recherche en Afrique, afin de contribuer à la structuration de tels réseaux, de développer des projets scientifiques communs, de développer l’attractivité de la publication auprès des contributeurs(trices) africain(e)s, etc.

La capacité du candidat à mobiliser les partenaires pertinents et les expertises indispensables à la bonne exécution des différentes dimensions du projet (projets de dynamisation de la recherche, stratégie éditoriale, production et validation des contenus) constituera un point d’attention prioritaire de l’évaluation des offres.

Enfin, l’AFD sera attentive à la capacité des candidats à mobiliser des partenaires financiers et institutionnels afin de diversifier leurs sources de financements ou de mutualiser certains coûts de fonctionnement.

* + - 1. **Capacité à constituer et animer une communauté de chercheurs**

L’AFD attend des candidats qu’ils puissent disposer ou constituer rapidement une équipe élargie de chercheurs à même de participer au fonctionnement et à l’animation de la vie scientifique et éditoriale de la revue.

Il est attendu qu’une telle communauté témoigne d’une diversité géographique, institutionnelle et disciplinaire, ainsi que d’un engagement à l’égard des enjeux de dynamisation de la recherche en Afrique.

Dans ce cadre, des liens ou des partenariats avec des structures scientifiques ou universitaires sur le continent seront positivement appréciés.

* + - 1. **Capacité à garantir la légitimité scientifique du projet**

Les candidats devront être en mesure de rassembler et d’animer une communauté (et en particulier un ou des comités participant à la gouvernance et au fonctionnement de la revue) de chercheurs reconnus, à même de garantir la qualité de la publication et sa notoriété.

Les candidats devront être à même de définir et de garantir un cadre scientifique rigoureux, en particulier en termes d’évaluation et de validation scientifiques des contenus.

* + - 1. **Capacité de gestion d’une rédaction et d’une structure éditoriale**

Les candidats devront démontrer leurs capacités et leur expérience dans le domaine de l’édition et de la publication. Ils devront notamment disposer ou être capable de mobiliser une équipe éditoriale à même d’assurer la rédaction, l’édition et l’animation de comités (scientifique, de rédaction, etc.) ainsi que l’accompagnement des auteur(e)s.

Les candidats devront également démontrer leur capacité à assurer la publication et la diffusion de la revue et de ses contenus, soit par des liens directs ou indirects avec un éditeur, soit en démontrant ses capacités propres ou mobilisant un réseau structuré de partenaires et/ou de prestataires.

* + - 1. **Capacités de diffusion et de valorisation**

Le candidat devra également être capable d’organiser la diffusion et la communication autour de la revue et du projet, en particulier au sein de la communauté universitaire et en Afrique, afin de favoriser la notoriété de la revue.

Enfin, l’AFD pourra être attentive à la capacité du candidat à créer des relais dans la société civile (milieux politiques, économiques, secteur de l’enseignement supérieur, etc.) aux fins notamment d’étendre le lectorat au-delà des sphères universitaires.

1. **Intervenants et mode opératoire**

Etant donné la diversité d’expertises et capacités attendues, l’AFD sera attentive à la capacité des candidats à nouer des partenariats ou à former des associations entre différentes personnes morales afin de bénéficier d’une plus grande diversité de structures et capacités. La création d’un groupement pourrait par exemple permettre une mutualisation de ressources (financières, humaines, savoir-faire, réseau…) et favoriser la réussite du projet, notamment dans sa dimension développementale.

Le présent appel à initiatives est toutefois ouvert à toute personne morale à même d’assurer la conduite du projet, seule ou en groupement, et dans les conditions décrites en article 1.1 du présent dossier. La candidature d’une unique personne morale devra être attentive à démontrer sa capacité à mobiliser l’ensemble des compétences attendues.

Les propositions pourront notamment émaner de, ou inclure des acteurs tels que :

* + - 1. **Partenaires universitaires ou réseaux de chercheurs**

Universités, organismes ou structures de recherche ou groupement de chercheurs disposent d’une capacité à mobiliser et organiser un groupe de scientifiques afin d’assurer la qualité et la continuité de la production et de la validation des publications scientifiques. Ces types d’acteurs sont également à même d’avoir un impact positif sur la visibilité des publications diffusées et l’utilisation de leurs résultats dans des recherches futures.

Les fonctions recherche de ces établissements permettent également de garantir la qualité scientifique du projet. De plus, ces structures peuvent être situées en Afrique, ou bénéficier d’une présence ou de liens forts sur le continent africain, et être ainsi capables de mobiliser de nombreux chercheurs africains.

Les institutions universitaires bénéficient enfin des ressources humaines (chercheurs, personnels administratifs) et le plus souvent de l’expertise éditoriale nécessaire à la gestion d’une publication.

* + - 1. **OSC (associations, ONG, fondations, etc.)**

Les objectifs de ce type d’organisation convergent souvent avec les orientations stratégiques de la transformation évoqués précédemment. Plus précisément, leurs objectifs peuvent inclure l’amélioration de la production, de la diffusion et de la valorisation de la recherche africaine.

Ces structures bénéficient souvent d’une implantation forte en Afrique, soit directement soit par le biais d’un réseau de partenaires.

* + - 1. **Les professionnels de l’édition ou de la publication**

Dans le cas de la transformation d’*Afrique Contemporaine*, l’AFD attend des projets proposés qu’ils comportent une capacité à prendre en charge les tâches d’édition et de publication afin de garantir l’indépendance et la performance de la publication.

Les maisons d’édition spécialisées dans la publication scientifique offrent la prise en charge autonome des processus d’édition et de publication. En outre, les maisons d’éditions spécialisées bénéficient en général de connexions importantes avec le monde scientifique.

1. Joindre au dossier administratif le document stratégique de la structure, ce document est obligatoire pour présenter une demande de subvention dans le cadre d’une convention-programme. [↑](#footnote-ref-1)
2. Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour la structure. [↑](#footnote-ref-2)
3. Joindre la liste détaillée au dossier administratif. [↑](#footnote-ref-3)
4. Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus. [↑](#footnote-ref-4)
5. Equivalent Temps Plein. [↑](#footnote-ref-5)
6. Activités de Solidarité internationale et Education au Développement. [↑](#footnote-ref-6)
7. Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l’association de l’année considérée. Il n’est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes. [↑](#footnote-ref-7)
8. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine publique : subventions et prestations, fonds publics d’origine locale, nationale, internationale, etc. [↑](#footnote-ref-8)
9. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine privée : subvention de la part de fondations ou d’entreprises, legs, dons, etc. [↑](#footnote-ref-9)
10. Lister ici l’ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l’OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S’il s’agit d’une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d’Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s’il s’agit d’une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse). [↑](#footnote-ref-10)
11. Voir le site Internet de la revue: [www.afrique-contemporaine.info](http://www.afrique-contemporaine.info) et la page de la revue sur la plateforme Cairn : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine.htm> [↑](#footnote-ref-11)